

Première séance, mardi 13 octobre 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de loi 2015-DIAF-70: fusion des communes de Surpierre et Villeneuve; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-73: fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Motion 2015-GC-39 Claude Chassot: modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (art. 11 LEFC: montant de base); prise en considération. – Postulat 2015-GC-46 Nadia Savary-Moser/Laurent Thévoz: apprendre de la diversité des systèmes d'enseignement obligatoires alémanique et francophone dans le canton de Fribourg; prise en considération. – Rapport final 2015-DICS-45: équipement technique de trois établissements d'enseignement; discussion. – Mandat 2015-GC-66 Bruno Boschung/Dominique Butty/Elian Collaud/Eric Collomb/Pierre Décrind/Pierre-André Grandgirard/Denis Grandjean/Patrice Jordan/Anne Meyer Loetscher/Patrice Longchamp: création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg; prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Daniel Bürdel, Olivier Flechtner, Marc-Antoine Gamba, Ursula Krattinger-Jutzet, Ralph Alexander Schmid et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Un message spécial concernant notre secrétaire générale, M^{me} Mireille Hayoz. En ce début de session, permettez-moi, au nom du Parlement, de vous féliciter vivement pour vos vingt-cinq ans d'excellents et loyaux services au service de l'Etat du canton de Fribourg. M^{me} Hayoz a débuté ses fonctions à l'Etat de Fribourg en 1990 comme secrétaire parlementaire, puis comme secrétaire adjointe du Grand Conseil et, depuis 2009, en qualité de secrétaire générale. Au nom du Grand Conseil, j'ai le plaisir, chère Mireille, de te remettre un petit présent et de te réitérer toutes nos félicitations. (*Applaudissements*).

L'assemblée générale du Club des questions familiales prévue ce jeudi 15 octobre a été annulée. Le Club du bois et de la forêt effectuera une visite du chantier de la nouvelle école de Vaulruz ce jeudi 15 octobre. Le rendez-vous est fixé à 11h30 au restaurant Le Manoir à Vaulruz.

Je vous rappelle que tous vos courriels qui ont trait à vos activités parlementaires sont désormais libellés avec votre seule adresse @parl.fr.ch. Le Secrétariat du Grand Conseil et l'administration n'utilisent en effet plus que cette adresse. Dès lors, il est impératif que les députés consultent régulièrement leur boîte électronique de parlementaire. Aucun rappel n'est fait à votre adresse privée ou professionnelle.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de loi 2015-DIAF-70 Fusion des communes de Surpierre et Villeneuve¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance du message 2015-DIAF-70 sur le projet de fusion des communes de Surpierre et Villeneuve.

Ce projet s'inscrit comme une étape de la réunification prévue de toutes les communes de l'enclave de Surpierre. Depuis 2002, trois projets se sont succédés pour atteindre cet objectif. Les quatre communes concernées ont tenté un projet de fusion, mais malheureusement les communes de Prévondavaux et Cheiry y ont finalement renoncé. Les deux communes restantes, Surpierre et Villeneuve, ont poursuivi le travail et

¹ Message pp. 1895ss.

élaboré une convention acceptée en votation populaire le 26 avril dernier.

Selon les règles de calcul en vigueur, le montant de l'aide financière se monte à 126 200 frs. Cette fusion est donc à considérer comme une étape vers une plus large réunification.

Par 12 voix sans opposition ni abstention, le Bureau du Grand Conseil vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et félicite les citoyens de la nouvelle commune fusionnée de Surpierre.

La Commissaire. Je remercie le rapporteur pour ses explications et vous encourage à accepter la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve pour en faire une nouvelle commune de plus de 700 habitants.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance comme il se doit et avec satisfaction de cette fusion, qui demeure des plus modeste en regard de ce que nous allons certainement approuver tout à l'heure, à savoir la création d'un chef-lieu broyard quelque peu plus musclé avec environ 9000 habitants.

Si tout est bon à prendre dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de fusion active, force est de constater que les sympathiques communes entourant le château de Surpierre sont, semble-t-il, en train de jouer les prolongations pour des raisons les plus diverses.

Au début des années 2000, la commission de fusion du Grand Conseil – dont j'étais membre; cela remonte déjà à quelques années – avait rencontré les syndicats et conseillers communaux de cette enclave au restaurant de Cheiry. Si plusieurs éléments favorables penchaient indéniablement pour une fusion de toute l'enclave, force était de constater que cette démarche, lourde en émotion pour certains édiles communaux, figures emblématiques de leur village, devait s'envisager avec un soutien logistique devant provenir en tout premier de l'autorité de surveillance des communes, en l'occurrence de la préfecture de la Broye, accompagnée bien entendu de notre Service des communes. Qu'en a-t-il été? Mesdames et Messieurs, chers collègues, je n'ai pas de réponse à vous apporter à ce sujet. L'historique des plus mouvementés des divers projets de fusion échafaudés à ce jour me laisse cependant perplexe. Y a-t-il eu un réel coaching de ces politiciens de milice à n'en pas douter très dévoués pour leur commune, leur coin de terre? Dans quelque fusion que ce soit dans ce canton, il serait naïf de minimiser la volonté du conseil communal ou du moins de sa majorité d'aller de l'avant ou au contraire de se dépêcher d'attendre.

Dans le message que nous avons sous les yeux, le Conseil d'Etat nous parle d'étapes intermédiaires quant aux projets échafaudés par la préfecture broyarde. Nous espérons vivement que cette deuxième étape intermédiaire soit la dernière ligne droite avant la naissance d'un Grand Surpierre, si vous me permettez l'expression.

Voici les quelques considérations d'un syndic à la retraite.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Mit Interesse hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Gesetzesentwurf über den Zusammenschluss der Gemeinden Surpierre und Villeneuve diskutiert.

Wir stellen fest, dass sich in der südlichen Region des Broye-Bezirktes seit über mehr als 10 Jahren eine Fusionswelle in kleinsten Schritten bewegt. Wie bei anderen Gemeinden des Kantons spielt dabei der Steuerfuss eine entscheidende Rolle. Surpierre und Villeneuve, die zwei grössten Kommunen in der Enklave Surpierre, fanden den kleinsten gemeinsamen Nenner und fusionierten erfolgreich vergangenen Frühling.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei anerkennt die Fusion von Surpierre und Villeneuve. Auch wenn der Staatsrat diesen Zusammenschluss nur als Zwischenschritt im Rahmen des Fusionsplans betrachtet, ist es der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wichtig, dass Gemeindefusionen auf freiwilliger Basis erfolgen können.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Gesetzesentwurf genehmigen und die Fusion Surpierre und Villeneuve akzeptieren.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de loi relative à la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve. Après plusieurs tentatives infructueuses de fusionner les communes de Surpierre et Villeneuve, c'est un pas dans la bonne direction qu'a fait la population le 26 avril dernier. Ainsi donc, la réunion des quatre communes de l'enclave de Surpierre, voulue par le préfet de la Broye dans son plan de fusion, est à moitié réalisée. Même si cette fusion reste petite par sa taille, elle permettra à Surpierre de recevoir 126 200 frs d'aide à la fusion.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique félicite les exécutifs communaux de Surpierre et Villeneuve pour leur engagement et leur bon sens. Nous leur souhaitons une fructueuse collaboration.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste entrera en matière sur ce projet de loi de fusion, s'étant toujours prononcé en faveur des fusions de communes.

En effet aujourd'hui, les problèmes auxquels sont confrontés les villes et les villages ne peuvent trouver des solutions qu'à l'échelle d'une région, donc d'une grande commune. Je pense en particulier aux transports, mais aussi à l'aménagement du territoire, domaine où les problèmes ont décuplé depuis l'introduction de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Alors oui, remodelons notre structure territoriale au plus vite et félicitons les communes qui y parviennent.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris note avec satisfaction de ce projet de loi. Nous ne pouvons que saluer la persévérance des exécutifs de Surpierre et

Villeneuve, connaissant l'histoire de cette enclave de Surpierre en ce qui concerne les projets de fusion, tout en sachant que ce n'est qu'une étape intermédiaire dans le plan de fusion établi par le préfet.

Le groupe libéral-radical approuve le projet de loi relative à la fusion des communes de Surpierre et Villeneuve.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je ne vais pas me prononcer sur ce cas de fusion, mais je suis obligé de réagir aux propos de notre collègue Claude Chassot.

Si les politiciens de milice ont besoin d'un coaching, mon Dieu, qu'est-ce qu'on fait là? Il me semble qu'on est tous des miliciens et qu'on représente la population par rapport à notre conviction. Je ne vois pas en quoi on a besoin, en tant que politiciens de milice – de même les conseillers communaux – d'avoir un coaching. C'est mon seul commentaire sur le sujet.

Le Rapporteur. Vous me permettez de ne pas prendre position sur la nécessité de coaching des politiciens de milice que nous sommes.

En ce qui concerne la fusion des communes dont nous parlons, je relèverai d'abord que tous les intervenants se félicitent de ce projet de fusion et la plupart d'entre eux le considèrent comme étant une étape vers une fusion plus large. Je les remercie pour cette prise de position.

Il est vrai que c'est une étape par rapport au plan de fusion de communes et que c'est en tant que tel que nous devons le considérer. Mais je rappellerai peut-être, comme l'a dit M^{me} la Députée Katharina Thalmann-Bolz, que nous sommes pour l'instant dans un programme de fusion de communes qui est un programme volontaire. Et même s'il eût été souhaitable d'avoir une fusion plus vaste, ce sont actuellement les communes qui s'engagent et nous ne pouvons que remercier celles qui font le pas.

La Commissaire. Ce n'est pas un coaching à proprement parler qui est offert aux conseillers communaux qui entament des processus de fusion, mais bien une aide de partage d'expériences par le préfet, par le Service des communes et par les personnes mandatées par l'Association des communes fribourgeoises. Dans ce sens, chacun peut recourir à cette aide.

Pour le reste, je me joins à vos félicitations adressées aux conseillers communaux qui ont fait le pas d'une fusion.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 prévoit le nom de la nouvelle commune, Surpierre.

La Commissaire. Joli nom.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Le versement à cette nouvelle commune est de 126 200 frs.

- > Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 7

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sannens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP),

Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 96.*

Se sont abstenus:

Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

Projet de loi 2015-DIAF-73 Fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens¹

Rapporteur: **Benoît Rey** (ACG/MLB, FV).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le Bureau du Grand Conseil a également discuté du message 2015-DIAF-73 accompagnant le projet de loi relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens.

Cette réunification de sept communes est un très grand pas franchi en direction du plan de fusion établi par le préfet et décrit comme projet «Enclave d'Estavayer-le-Lac (Nord) et enclave de Vuissens».

Contrairement à la fusion que nous venons d'étudier, il y a là sept communes qui ont réussi à se mettre ensemble. Je crois que c'est une fusion qui va absolument dans le sens de la loi que nous avons souhaité avoir pour l'encouragement à ces fusions. Le Bureau se réjouit de cette nouvelle union. C'est vraiment dans l'esprit d'encouragement des fusions de communes que cette nouvelle fusion est acceptée. Il félicite les autorités et la population qui ont engagé et soutenu ce processus plébiscité le 14 juin dernier en votation populaire. Le montant de l'aide financière se monte à 778 800 frs en tenant compte d'un facteur de 1,5 accordé pour une fusion de sept communes. Le district de la Broye est donc désormais constitué de vingt communes.

Par 12 voix sans opposition ni abstention, le Bureau vous propose d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat et souhaite bon vent à la nouvelle commune d'Estavayer.

La Commissaire. Je vous appelle à soutenir cette très belle fusion qui fait d'Estavayer une commune magnifique avec une cité médiévale, une plage, un golf, soit toutes les attractions nécessaires à son profilage touristique.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de la commune qui n'est pas encore musclée, mais qui va être musclée d'après les termes de M. Chassot. Donc, Estavayer-le-Lac va perdre son lac, «le-Lac», et va devenir simplement Estavayer. C'est une fusion que nous avons commencée dans un grand enthousiasme à douze communes. Il s'ensuit la défection de Lully qui sortait d'une fusion, qui ne voulait pas encore une fois se fatiguer avec une autre fusion et qui a donc préféré renoncer. La commune de Châtillon, qui se porte très bien seule, comme la commune de Greng dans le district du Lac, reste actuellement toute seule.

Après ces deux renonciations, trois autres communes ont également décidé de quitter le bateau. Il s'agit des communes de Cheyres, Châbles et Sévaz. Je ne commenterai pas ces désistements. Il n'en demeure pas moins que sept communes sont restées sur le bateau. Comme vous avez pu le voir à la première page du message, d'après les résultats du scrutin du mois de juin, le vote était tout à fait clair en faveur de la fusion. Nous n'avions qu'une seule crainte, c'est qu'une commune ayant un taux d'imposition des personnes physiques plus bas que celui d'Estavayer ne dise non; c'était la commune de Bussy. Mais la commune de Bussy a fait le forcing pour cette fusion et c'est grâce à cela que les sept communes ont décidé de fusionner; et j'en suis fort aise.

Maintenant, nous avons une année pour préparer cette fusion pour que le 1^{er} janvier 2017, on puisse fonctionner. Merci de

¹ Message pp. 1908ss.

votre soutien. Le groupe de l'Union démocratique du centre va, à une très, très grande majorité, soutenir ce projet de loi.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyenne de l'une des communes fusionnées. C'était un projet émotionnel, mais la raison a largement surpassé les émotions. Comme pour beaucoup de mes concitoyens, la tête l'a emporté sur le cœur, puisque j'ai voté favorablement à la fusion avec un vif débat intérieur.

En revanche, étonnement, dans mon village, il n'y a pas eu vraiment de véritables débats, mais les résultats sont là et ils ont été positifs. Le pourcentage de oui était très élevé dans chacune des communes. C'est assez intéressant, puisque certaines explications, qui sont avancées lors d'échecs de fusion, n'ont pas du tout été un problème ici. Je parle par exemple d'une augmentation des impôts. Malgré celle annoncée pour Bussy, celle-ci a voté très, très largement pour cette fusion.

Alors, qu'est-ce qui a bien marché? Je crois que l'essentiel a été l'unanimité des élus communaux. Les syndicats, en particulier, doivent absolument être convaincus et propager leurs convictions; sinon, ça ne vaut pas la peine. Ensuite, la transparence tout au long de la mise en œuvre, transparence et communication à tous les niveaux. Aucune crainte des citoyens – même les plus anodines, même les détails – ne doit être négligée. Toutes les questions sont importantes, par exemple celles sur les futurs horaires de la déchetterie, la subvention aux sociétés locales et même cette question: «Où sera ma place au cimetière?» Les changements dans le quotidien ont été le point central dans les discussions.

Deuxième point d'achoppement, la présence d'un noyau central fort à Estavayer-le-Lac. Cela pouvait être vu comme un obstacle pour certains, mais contre toute attente, cela a été justement un point de ralliement des autres petites communes qui avaient un modèle d'organisation à suivre.

Enfin, l'expérience de certaines fusions préalables, puisque Font avait déjà fusionné avec Estavayer. Vernay est le résultat d'une première fusion de trois villages. Murist a aussi vécu deux fois cette expérience. Cela a été un apport essentiel aux réticences des uns et des autres. Je ne dirais pas que ces fusionnettes ont été inutiles; elles ont servi la cause d'une plus grande fusion.

Il s'agit désormais de rester vigilant pour que les soucis propres à chaque village ne soient pas dilués dans les soucis de la grande commune. Je pense en particulier aux nuisances de l'aérodrome de Payerne. La protection de ses habitants reste évidemment un sujet primordial non plus pour les communes riveraines, mais pour les villages riverains.

Ce qui m'a frappée pendant les discussions, ce sont les craintes des jeunes et des enfants. La plupart d'entre eux sont en fait très attachés à leur village, bien plus que les personnes âgées. J'ai eu parfois l'impression de vivre un peu le remake broyard de «La guerre des boutons». J'ai plusieurs fois

entendu ce genre de remarques: «Fusionner d'accord, mais pas avec Bussy, parce ce sont tous des orgueilleux!»; «Jamais avec ceux de Montbrelloz, parce qu'ils nous battent toujours au foot!» Heureusement, les adultes ont dépassé ce genre d'arguments et c'est tant mieux. J'estime que c'est un signal fort que nous montrons aux jeunes: se mettre ensemble, collaborer, élargir son horizon. A nous maintenant de tirer le meilleur de ce projet de société.

Le groupe Alliance centre gauche accepte sans réserve ce projet de loi.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce projet de loi relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens. Dès le 1^{er} janvier 2017, le nouveau chef-lieu Estavayer verra le jour. Quatrième commune du canton, elle comptera près de 9000 habitants et recevra une aide financière à la fusion de 778 800 frs.

Nous félicitons les acteurs qui ont contribué à cette belle réussite: chefs de projets, les membres de l'exécutif des sept communes, unis et engagés, même très engagés à convaincre leur population et qui ont ainsi pu surpasser un différentiel d'impôts. La population a ainsi compris les enjeux et nous la félicitons.

Avec Belmont-Broye en 2016 et Estavayer en 2017, totalisant à elles seules près de la moitié des habitants de notre district de la Broye, celui-ci devra s'adapter et cohabiter d'une autre manière. Prenons-le comme une chance et surtout signe d'une nouvelle dynamique.

C'est bien entendu sans réserve que le groupe libéral-radical, favorable aux fusions, acceptera ce projet de loi.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du projet de loi relative à la fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens. La plan de fusion établi par le préfet de la Broye projetait l'intégration de toutes les communes de la partie nord de l'enclave d'Estavayer ainsi que de l'enclave de Vuissens. Avec cette fusion, c'est une grande partie de ce plan qui se réalise. Seules quatre communes manquent à l'appel ou plutôt deux, après la fusion réussie de Cheyres et Châbles voilà deux semaines. Les défis de la réunion de sept communes sous une seule et même autorité seront de taille. Une bonne dose de consensus et de diplomatie sera nécessaire pour que cette fusion soit une réussite pour toutes les parties.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique félicite les exécutifs des sept communes pour leur esprit visionnaire et leur engagement. Nous souhaitons à cette nouvelle entité communale un avenir radieux.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je décline tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis citoyenne de la commune d'Estavayer-le-Lac.

vayer-le-Lac. Je pense que tout a été probablement déjà dit, mais j'aimerais m'exprimer au nom du groupe socialiste.

Nous saluons l'effort, le courage et la vision d'avenir des sept communes qui ont osé aller de l'avant malgré les défections. Nous sommes convaincus qu'après un certain temps d'adaptation qu'il faudra donner aux citoyens, il n'en sortira que du bon. Enfin, Estavayer pourra tutoyer l'autre grande commune de la région, Payerne, et être considérée d'égale à égale.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient ce projet et vous invite à en faire de même.

Le Rapporteur. Je remercie tous les représentants des groupes qui soutiennent cette fusion.

Je me permettrai juste de faire deux commentaires.

En premier lieu, par rapport à la remarque de M. le Député Zadory concernant le taux d'imposition de la commune de Bussy: c'est une question que le Bureau s'est posée lors de l'analyse de ce projet en se disant: «Tiens, il est donc possible de fusionner malgré des taux différenciés.» C'est vrai et c'est grâce aussi à la volonté des autorités, comme cela a été exprimé. Force est de constater aussi que pour la commune de Bussy, avec ou sans fusion, un pas aurait dû être fait en matière de fiscalité, étant donné les charges qui étaient réservées à cette commune. Cela n'enlève absolument rien à la démarche qui a été faite.

Je relèverai quand même, quant aux interventions de tous les représentants des groupes, les applaudissements assez unanimes pour l'engagement des autorités communales. Je crois qu'effectivement, si bon nombre de fusions, depuis le début de l'encouragement, n'ont été que partiellement réalisées ou si d'autres ont réussi ce chelem, c'est surtout grâce à l'engagement des autorités. Je crois que nous devons le relever et féliciter ces autorités communales.

Dans ce sens, je ne pourrai que paraphraser M^{me} la Députée Bonvin en disant, face à «La guerre des boutons», que l'engagement des syndicats et des autorités communales permet de résoudre toutes les difficultés.

La Commissaire. Le député Zadory a dit que les communes s'étaient embarquées sur un grand bateau. Entretemps, Cheyres et Châbles se sont embarquées sur un plus petit bateau, mais sur un bateau quand même. Sévaz, Châtillon et Lully sont restées pour l'instant sur la berge. Dans ce projet, comme il a été dit, Bussy a osé regarder en avant, n'a pas joué avec le taux d'impôts et a osé communiquer que ceux-ci devraient de toute façon augmenter pour financer les nouveaux projets, notamment d'école.

Il a été relevé le véritable esprit d'équipe qui a prévalu, la transparence, la communication avec les jeunes. Il y a beaucoup de choses à apprendre du grand projet d'Estavayer et nous ne pouvons que les féliciter et accepter maintenant une fusion.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Le nom de la nouvelle commune est Estavayer.

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Le montant du soutien à cette fusion est de 778 800 frs.

> Adopté.

ART. 5 – LOI DÉTERMINANT LE NOMBRE ET LA CIRCONSCRIPTION DES DISTRICTS ADMINISTRATIFS

ART. 7

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP),

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

S'est abstenu:

Piller Alfons (SE,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Motion 2015-GC-39 Claude Chassot Modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes Montant de base (art. 11 LEFC)¹

Prise en considération

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Depuis plus de trente ans, trente-quatre ans pour être précis, le canton de Fribourg effectue sa mue au niveau des structures territoriales de base que sont les communes. Cité parfois en exemple par ses voi-

sins romands, il a fait des émules. A n'en pas douter, cette démarche politique répondait de manière pragmatique à la volonté exprimée notamment dans le cadre de l'adoption de notre nouvelle Constitution de 2004.

Qu'en est-il une trentaine d'années après? Si le nombre de communes a nettement diminué, un constat s'impose à ce jour: la cause récurrente de l'échec d'une fusion tient dans l'écart parfois important que l'on observe entre la commune au taux fiscal le plus bas et celui de la nouvelle commune fusionnée.

Les citoyennes et citoyens contribuables ne sont absolument pas disposés à faire le pas qu'il faudrait, parce que leur portemonnaie en subirait les dommages collatéraux et c'est compréhensible.

Il y a assez d'exemples de fusions ratées ou à demi réussies qui le prouvent. La commune du Grand Gibloux est boiteuse et amputée d'Hauterive, Ecuwillens et Posieux. En parallèle, du côté de la Glâne, une entité politique unique reliant Villeronnens à Tornay est restée sur le carreau, suite au vote consultatif de sa population dans la région. Le chef-lieu glânois mériterait de toute évidence une assise territoriale plus confortable, notamment en vue de son développement industriel.

Un grand Val de Charmey, dont la limite dépasserait le simple pont du Javro, sera également contré par Crésuz, qui avance prioritairement des raisons d'ordre financier, on l'aura compris.

Quant à la tête de pont broyarde du territoire fribourgeois ancrée dans le lac de Neuchâtel, il faudra prévoir un mariage financier plus solide du côté de Portalban et Delley.

Les mesures financières, durant ces trois décennies, ont évolué, comme le souligne le Conseil d'Etat dans sa réponse. C'est la preuve que l'on peut faire toujours mieux. Si la période oscillant entre les années 2000 et 2006 a mis en avant, avec une cadence de combat, quarante et une fusions, force est de constater que l'on aborde maintenant des projets importants susceptibles de forger véritablement l'image d'un canton aux structures territoriales de base fortes, attractives, compétitives par rapport à nos voisins notamment.

Quelle vision territoriale le Conseil d'Etat a-t-il à proposer à la population de ce canton dépassant maintenant les 300 000 habitants?

A cet égard, je suis tout de même étonné que l'Exécutif cantonal donne en page 2 une réponse à des éventualités. On émet des chiffres quelque peu futuristes en annonçant des montants que l'on aurait dû éventuellement verser, si on s'était référé à un montant de 300 frs par habitant. Cela n'a jamais été le cas. Et on nous dit encore: «Attention, Messieurs les Députés, si la grande commune de Gruyères avec un grand G voit le jour, où ira-t-on chercher l'aide financière?». Je ne

¹ Déposée et développée le 12 mars 2015, BGC mars 2015 2015 p. 579; réponse du Conseil d'Etat le 15 septembre 2015, BGC octobre 2015 pp. 2023ss.

parle pas de la somme qu'il faudrait sérieusement prévoir si le Conseil d'Etat et ce Grand Conseil souhaitaient la création d'une seule commune du Grand Fribourg.

Chers collègues, dans ce canton, on a réalisé récemment de grands projets nécessaires et coûteux, dont l'ampleur financière a largement débordé les limites de ce qui avait été prévu. On s'offre une H189 à 80 millions de frs et un pont de la Poya, magnifique il est vrai, mais qui a lui aussi son prix. On baisse l'échine et on paye ce qui est dû avec la bénédiction d'une éventuelle commission parlementaire ad hoc.

Je suis parfaitement conscient que ce n'est pas l'augmentation de 200 à 300 francs qui va forcément aplanir les différences fiscales existant entre les communes qui devraient fusionner. Mais dans de nombreux cas, je suis convaincu que cela aurait peut-être fait pencher la balance.

Dans cet ordre d'idées, je préfère personnellement agir que regretter de n'avoir rien fait.

Je remercie celles et ceux, courageux, qui pourraient soutenir ma motion.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance de la motion et partage l'analyse du rapport, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat.

Le groupe n'est pas favorable à un nouveau montant fixé à 300 frs, car la loi actuelle, avec un montant à 200 frs, est tout à fait d'actualité. Modifier les règles du jeu en cours n'obtient aucune approbation de notre groupe. Le montant d'aide actuel à 200 frs est l'un des critères, mais pas le seul, pour favoriser ces fusions. Il a été rappelé dans le rapport que douze fusions ont eu lieu et ont été acceptées depuis 2013, cela avec la mise en place de la nouvelle loi, finalement assez récente, aux règles du jeu connues à ce jour.

La loi actuelle permet et soutient assez favorablement les fusions entre communes ainsi que les futurs projets. Rappelons que souvent d'autres circonstances font échouer les initiatives ou les projets de fusions: on l'a vu dans l'Agglomération, avec la mésentente entre les élus des conseils communaux concernés.

Le rattrapage fiscal complet entre communes fusionnées n'est pas toujours possible. Malgré cela, l'aide financière de 200 francs est l'un des vecteurs importants qui aident beaucoup les fusions. D'autres avantages sont aussi disponibles, dans une fusion, pour les collectivités publiques communales.

Le montant initial de 50 millions de francs datant de 2013 et à charge entièrement de l'Etat – cela a été la nouveauté en 2013 – est suffisant pour l'instant. De plus, l'équilibre fragile du budget 2016 argumente de ne pas monter le montant et, donc, de rester fixé à 200 frs.

Dès lors, avec ces arguments, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique refuse raisonnablement la motion, comme le Conseil d'Etat, et vous prie de faire de même.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Intensiv und mit grossem Interesse hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Forderung des Motionärs für eine stärkere finanzielle Förderung von Fusionsprojekten diskutiert.

Sie ist zum Schluss gekommen und geht mit der Argumentation des Staatsrates einig, dass die finanzielle Unterstützung grundsätzlich eine einfache Fördermassnahme bleiben soll, die vor allem den zusätzlichen Verwaltungsaufwand decken hilft und nicht zur Verringerung von steuerlichen Unterschieden ausgeschüttet werden soll. Der Anstieg an Fusionen seit 2011 zeigt auch, dass die Finanzhilfe nicht ausschlaggebend für eine Fusion sein kann.

Besonders unangebracht erachtet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei aber eine Änderung der Spielregeln während des laufenden Spiels, das heisst, während der Geltungsdauer des Fusionsgesetzes. Dies würde unweigerlich zu Ungleichbehandlungen führen, da eine rückwirkende Anwendung kaum vorstellbar wäre.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die vorliegende Motion einstimmig ablehnen.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est avec attention que le groupe libéral-radical a pris connaissance de la motion concernant la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes.

Bien entendu, nous partageons la volonté du motionnaire d'encourager encore plus les communes à s'unir. Mais force est de constater qu'on ne pourra pas atteindre l'objectif de lisser les différentiels d'impôts en augmentant de 100 frs par habitant le signe d'encouragement aux projets de fusions. En effet, avec le recul que l'on a aujourd'hui quant à l'application de cette loi, l'outil proposé n'est pas adéquat. A mon avis, il n'augmentera en aucun cas les chances de fusions. Certes, les différentiels d'impôts entraînent la plupart du temps un échec à la fusion, mais pas que. Certaines fusions ont franchi cet obstacle avec un projet de société solide, des membres de l'exécutif convaincus et surtout des membres de l'exécutif engagés à convaincre.

D'autre part, nous faisons nôtres les arguments du Conseil d'Etat concernant les mesures structurelles et d'économies, l'iniquité qu'il pourrait y avoir entre les communes qui ont fusionné et qui fusionneront durant toute la période de validité de la loi et enfin l'esprit qu'a voulu le législateur en adoptant cette loi.

Cher collègue Claude Chassot, je ne crois pas manquer moi-même de courage, mais je vous encourage à refuser cette motion et le groupe libéral-radical en fera de même.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Il y a aussi d'autres mesures à prendre pour qu'une fusion passe. Vous avez vu qu'à Grolley, on a eu un échec. Ce qu'on peut remarquer, c'est qu'aujourd'hui, n'importe quel citoyen peut envoyer un courrier anonyme, sans que ce soit punissable. Il peut signer «un groupe de citoyens» sans qu'on sache qui envoie quelque chose, alors que les bulletins de vote ont déjà été envoyés. De ce côté-là, en se renseignant auprès de la préfecture, il semblerait qu'on ne peut rien faire et que cette manière de faire soit correcte et acceptable. Donc, je pense qu'il y aurait peut-être quelque chose à changer.

Ensuite, dans ce genre de tous-ménages, qu'ils soient signés, anonymes ou pas, on remarque qu'on peut y dire un peu n'importe quoi, par exemple que les transports scolaires ne seront pas organisés entre un village et un autre; on peut le dire ouvertement dans un tout-ménage sans que le conseil communal ne puisse réagir. Et bien sûr, quand on réagit, c'est déjà trop tard ou la moitié des citoyens ne croient plus, car déjà quelques personnes ont voté entretemps. Donc, je pense qu'on doit aussi donner plus de possibilités pour réagir et, ce qui n'est pas correct, on devrait aussi pouvoir être puni, parce que je pense que si on veut pouvoir fusionner, on ne doit pas pouvoir raconter n'importe quelle aberration durant la partie où les personnes peuvent voter. Donc, là, il y a quelque chose à faire.

Ce qu'on remarque aussi, c'est que les maîtres et maîtresses ont un impact important. Il y a par exemple une maîtresse qui peut habiter à 200 m de l'école et qui n'a pas la volonté d'aller travailler à 3 km, parce que l'école enfantine serait déplacée, une maîtresse qui n'a pas de voiture ou qui ne peut pas se déplacer en voiture pour des raisons privées et qu'elle n'a pas la possibilité d'aller où sera la prochaine école enfantine. On peut dire que ces maîtres-là ont aussi une influence directe sur les parents et l'utilisent, ce qui est un peu regrettable. Je pense que de ce côté-là, il faudrait aussi trouver des solutions pour que ça ne se passe pas ainsi. En effet, il est vrai qu'il y a des choses qui ne sont pas correctes et qui sont faites durant ces périodes où ils votent pour une fusion et je crois que ces choses doivent être réglées aussi par l'Etat.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion de notre collègue Claude Chassot concernant la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Nous avons eu une discussion nourrie à ce sujet.

Depuis 1981, l'aide financière aux fusions, on le constate, est un élément qui cause de nombreuses questions et discussions. Le groupe socialiste tient à affirmer ici qu'il soutient les processus de fusions et tout ce qui permet d'y arriver.

Dans le cadre de cette motion, il a été question que l'acceptation de celle-ci, soit l'acceptation d'une augmentation du montant de 200 à 300 frs par habitant, créerait des inégalités de traitement. Il faut relever que les inégalités sont

de mise depuis 1981, puisqu'entre les différents calculs et aides octroyées depuis 1981, il est rappelé dans la réponse du Conseil d'Etat qu'en 1981, il y avait trois facteurs qui étaient pris en compte pour aider les fusions. Je me demande aujourd'hui si cela n'était pas judicieux quand même, parce qu'à l'époque, on tenait compte de l'infrastructure, des différents éléments et on corrigeait par un soutien financier les différences entre les communes qui prévoyaient une fusion. Bien évidemment, il y a eu là des montants énormes qui ont été octroyés; ce n'était peut-être pas la bonne règle non plus. Mais ceci pour dire quand même que des inégalités, il y en aura toujours et qu'il est difficile de pouvoir les combler.

En fait, le groupe socialiste aurait souhaité, dans le cadre de la modification qui nous est proposée, qu'un plus large débat ait lieu. Il a aussi été dit que l'élément financier n'est pas le seul élément dont il faut tenir compte. Il s'agit avant tout d'avoir une vision stratégique et pour cela, le Conseil d'Etat doit s'investir et réfléchir à plus long terme.

Je demanderais que le Conseil d'Etat s'implique vraiment plus dans la concrétisation notamment d'un centre cantonal fort, tout en étant ouvert également à un soutien à l'Agglomération bulloise.

Madame la Conseillère d'Etat, le groupe socialiste attend un soutien fort du Conseil d'Etat pour la concrétisation de ce futur centre cantonal, mais cela ne passera qu'avec un appui financier non négligeable. Ce n'est, je pense, qu'à ce titre-là que le canton de Fribourg restera un canton fort.

Donc, dans le cadre de cette motion, je vous l'ai déjà dit, le groupe socialiste soutient tous les éléments qui permettraient d'avoir plus de fusions dans notre canton; et une augmentation du montant par habitant de 200 à 300 frs en fait partie et peut être un élément positif.

Une grande majorité du groupe socialiste, avec cet objectif, va soutenir cette motion.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je m'exprime à titre personnel et je déclare également mes liens d'intérêts: je suis la courageuse syndique d'une commune qui a refusé de fusionner, probablement en raison des problèmes personnels dont faisait état notre collègue Schoenenweid, mais certainement pas pour cette raison-là.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, on a entendu que modifier une loi en cours de route n'est pas très bon, qu'il y avait des inégalités de traitement et que ce n'est pas le petit chouia donné aux communes qui favorise la fusion.

Néanmoins, permettez-moi ici de répéter mon credo qui est le mien depuis toujours: si vous voulez vraiment que ce canton ait une figure de canton fort, qu'il ait une place véritable au sein de la Confédération et des autres cantons, il faut arriver à ce que les communes aient une taille qui soit suffisamment importante pour qu'elles aient une viabilité et une

indépendance propres. Pour ce faire, il faut encourager les fusions, surtout les fusions de petites communes qui, en l'état, n'arrivent pas à remplir les obligations qui sont les leurs.

Que l'on me dise que ce ne sont pas ces 200 ou 300 frs qui feront la différence, permettez-moi d'en douter. D'une part, on a accepté de prolonger le décret, ce qui signifie bien qu'il y a quand même un intérêt à toucher des sous de la part du canton; d'autre part, on voit très bien que chaque fois qu'une fusion capote, c'est surtout en raison de l'élément principal qui est le nerf de la guerre, c'est-à-dire l'argent.

Personnellement, je soutiendrai cette motion, parce qu'il me semble important que l'Etat donne un signal fort de sa volonté de vouloir tout faire pour encourager les fusions. Et tout faire, ça ne veut pas simplement dire des beaux mots ou des belles paroles, du coaching ou de l'aide; c'est aussi un montant financier qui soit suffisamment conséquent.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Indépendamment du nombre de fusions réussies depuis son entrée en vigueur, la loi sur l'encouragement aux fusions de communes a eu un mérite important. Elle a fait des fusions de communes un thème de discussion dans presque toutes les régions du canton. Aujourd'hui, presque toutes les communes se sont posé la question d'une fusion, même si souvent la réponse a été une fin de non-recevoir. Cependant, de nombreux projets de fusions ont réussi et vous venez d'en avoir une nouvelle preuve avec les deux lois votées à l'instant.

Si la question financière a bien joué un rôle dans la plupart des échecs, il faut bien constater qu'elle prenait avant tout la forme d'une disparité fiscale. La LEFC n'est pas destinée à combler ces disparités; ce sont bien les économies d'échelles et le nouveau dynamisme insufflé à la nouvelle commune fusionnée qui permettent d'améliorer la situation financière et les services à la population. L'aide cantonale prévue ne saurait à elle seule régler les disparités permanentes comme les différences fiscales. C'est pour cela et parce que la motion pose le problème de la rétroactivité et donc de l'égalité de traitement que le Conseil d'Etat appelle à rejeter cette motion, tout en partageant clairement la volonté d'encourager les fusions de communes qui sont actuellement, avec les lois acceptées, mais pas encore entrées en vigueur, au nombre de 136.

Certes, le système est perfectible. Vous avez, dans la réponse du Conseil d'Etat, la mention d'une contribution de 19 802 880 francs pour la fusion du Grand Fribourg avec Chésopelloz. Chésopelloz – 113 habitants –, qui a fusionné avec la commune de Corminbœuf, reçoit pour cette fusion un montant d'environ 450 000 frs. Mais si le projet de fusion du Grand Fribourg doit maintenant être soutenu avec Chésopelloz fusionné avec Corminbœuf – ce que par ailleurs je salue –, le montant total n'est plus que de 17 891 100 frs. Ce qui veut dire que le système des coefficients est relativement cruel et n'encourage pas nécessairement les pas intermédiaires vers

une grande fusion ultérieure. Il est donc perfectible, mais peut-être pas nécessairement avec la motion Chassot.

Hier, le Conseil d'Etat a accepté le projet de loi qui mettra en œuvre la motion de vos collègues Nadia Savary et Yves Menoud, lesquels souhaitaient voir la LEFC prolongée de quelques années. Ce projet met également en œuvre la motion des députés Pierre Mauron et Ursula Krattinger-Jutzet pour la fusion du centre cantonal. Une fusion qui, elle aussi, pose de manière criante la question du poids des disparités fiscales dans l'élaboration de projets de fusions, comme l'a mentionné la députée Schnyder. Vous aurez donc à vous prononcer prochainement sur ce projet et aurez l'occasion de travailler à l'encouragement des fusions de communes dans notre canton avec les outils adéquats.

Pour le reste, le Conseil d'Etat vous appelle à rejeter la présente motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 68 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la motion:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sanson Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Pythou Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté contre la motion:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet

Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 68.*

Se sont abstenus:

Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

—

**Postulat 2015-GC-46 Nadia Savary-Moser/
Laurent Thévoz**
**Apprendre de la diversité des systèmes
d'enseignement obligatoires alémanique
et francophone dans le canton de Fribourg¹**

Retrait

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). En un mot, notre postulat propose une étude comparative des deux systèmes scolaires fribourgeois pour en tirer des enseignements. C'est une proposition qui vise à ce que l'enseignement apprenne de ses propres pratiques.

Nous saluons l'intérêt que le Conseil d'Etat porte à notre questionnement et nous constatons avec espoir que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport mène actuellement une démarche interne de manière renforcée et allant dans le sens d'une harmonisation des deux systèmes, même si au fond, il ne s'agit pas du point principal de notre postulat, qui mettait plutôt l'accent sur l'apprentissage mutuel possible grâce à ces deux laboratoires d'expériences qui sont côte à côte sous le toit du même canton. L'objectif implicite de notre postulat visait à une démarche transparente et partagée. Transparente, car elle permettrait d'avoir un point de référence explicite, écrit, une base commune de réflexion à tous ceux qui sont intéressés par l'enseignement dans le canton de Fribourg. Partagée, car elle permettrait d'être accessible, diffusée, publique, pour inciter tous les milieux intéressés par l'enseignement fribourgeois à être partie prenante.

On constate que la DICS mène souvent des travaux et parfois de manière un peu trop confidentielle, ce qui en réduit

la portée et l'acceptabilité. Notre postulat aurait permis de répondre à cet obstacle.

Enfin, selon le Conseil d'Etat, nous arrivons soit trop tard, en méconnaissant les travaux que la DICS aurait effectués en la matière, soit trop tôt, en espérant que les bonnes intentions déclarées et assumées par l'actuel responsable de la DICS perdurent pour quelques années au moins, de manière à permettre au système scolaire fribourgeois de tirer définitivement parti de l'atout que représente le bilinguisme.

En fonction de ces considérations, nous avons retiré notre postulat.

> Cet objet est retiré par ses auteurs.

—

Rapport final 2015-DICS-45
Equipement technique de trois
établissements d'enseignement²

Discussion

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport concernant l'équipement technique des Collèges Ste-Croix et St-Michel ainsi que de la Haute Ecole Pédagogique.

Le groupe libéral-radical tient à féliciter la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qui a tenu l'augmentation du crédit d'engagement 2012 de 340 000 frs. Cela laisse toutefois une ardoise de 200 000 frs par rapport au budget de base. Par ailleurs, le groupe libéral-radical se pose la question de la pertinence d'un tel rapport.

Enfin, pas besoin d'être spécialiste en finances pour remarquer que ce rapport est de la poudre aux yeux, au même titre que couvrir un déficit budgétaire en puisant dans la fortune. Le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Décrind Pierre (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat.

Pour rappel, les deux décrets approuvés par le Grand Conseil le 3 février 2010 et le 15 juin 2012 ont permis l'ouverture d'un crédit d'engagement total de 2 789 500 frs afin d'équiper en matériel des techniques de l'information et de la communication les locaux des collèges St-Michel et Ste-Croix et de la HEP. Les coûts concernaient l'achat de mobilier, d'appareils audiovisuels et de logiciels informatiques, ainsi que des frais d'installation. Il faut souligner trois éléments intéressants dans ce projet:

¹ Déposé et développé le 19 mars 2015, BGC mars 2015 pp. 580ss; réponse du Conseil d'Etat le 25 août 2015, BGC octobre 2015 pp. 2028ss.

² Rapport pp. 1893ss.

- > l'uniformisation des équipements audiovisuels, qui facilite l'utilisation de ces appareils;
- > le regroupement d'achats d'équipements tels que beamers, visualiseurs, tablettes et ordinateurs;
- > la réduction des ressources nécessaires en électricité et en personnel.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et relève la bonne gestion de ce projet.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis vom Schlussbericht über die technische Ausstattung von drei Schulen und dankt dem Staatsrat für die kurzen, aber aufschlussreichen Informationen.

Wir stellen dabei mit Freude fest, dass es auch beim Staatsrat noch möglich ist, Projekte unter dem gewährten Verpflichtungskredit mit Erfolg abzuschliessen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les groupes et les personnes qui sont intervenues pour prendre note et approuver ce rapport et sa pertinence. A la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, nous avons présenté deux messages au Conseil d'Etat, le deuxième étant une extension. Il nous semblait quand même important de pouvoir vous donner le résultat et le bien-fondé de l'engagement de cet argent. Ce n'est pas de la poudre aux yeux; ce sont des dépenses liées à des écoles qui sont entièrement à la charge de l'Etat. J'aimerais rajouter un ou deux éléments:

- > ces dernières années, il y a d'autres projets qui ont trait aux infrastructures techniques et informatiques et qui touchent le secondaire 2. Le Conseil d'Etat transmettra au Grand Conseil cette année encore un rapport intermédiaire sur le lot 1 du programme d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles, en abrégé le projet HAE;
- > dans le message de 2009, il était mentionné que la consommation hors utilisation devait être limitée. Cet objectif reste bien entendu d'actualité. Mais nous devons admettre que la mise en veille automatique des appareils après un délai d'inactivité s'avère plus compliquée dans les écoles que dans d'autres entités de l'administration cantonale. Car les besoins des établissements scolaires sont très hétérogènes quant aux heures d'arrêt des différents équipements.

Afin d'effectuer un déploiement systématique d'une solution permettant la gestion de ces mises en veille, un outil d'économie d'énergie sera installé prochainement sur des ordinateurs dans une salle pilote dans trois écoles du secondaire 2, soit aux collèges de Gambach et St-Michel et à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg.

En outre, l'introduction de fenêtres de maintenance effectuée sur l'ensemble du parc informatique durant la nuit contribuera également à l'optimisation de la consommation d'énergie et à l'atteinte de cet objectif auquel on s'était engagé dans le message de 2009; je souhaitais le rappeler.

Enfin, je remercie le Grand Conseil pour le montant qui nous a été attribué, à satisfaction des utilisateurs aujourd'hui.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport final.

—

Mandat 2015-GC-66 Bruno Boschung/ Dominique Butty/Elian Collaud/Eric Collomb/ Pierre Décrind/Pierre-André Grandgirard/ Denis Grandjean/Patrice Jordan/Anne Meyer Loetscher/Patrice Longchamp Création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes du canton de Fribourg¹

Prise en considération

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Je remercie le groupe VW «Das Auto», le groupe Volkswagen, le plus grand groupe automobile du monde. En effet, grâce à ce groupe, nous pouvons affirmer que la voiture qui ne pollue pas est la voiture qui ne roule pas. Si vous traversez le canton de Fribourg entre Châtel-St-Denis et Flamatt et que vous êtes dix personnes avec des VW diesel, en faisant du covoiturage, vous utiliserez deux voitures et vous polluerez huitante fois plus que deux voitures répondant aux normes. Par contre, si vous ne faites pas de covoiturage, vous polluerez quatre cent fois plus que deux voitures répondant aux normes. Je crois qu'il n'y a pas photo pour notre air et pour notre santé. Diminuons de cinq fois la pollution grâce au covoiturage.

Depuis 2007, des postulats et questions ont été écrits par moi-même et par M. le Député maire de Vulruz Patrice Jordan, M^{me} la Députée Nicole Lehner-Gigon et M. le Député Nicolas Rime. Ces interventions ont été incitatives et ont permis la construction de la place de covoiturage de Vulruz. Malgré le fait qu'elle est très mal signalée, elle est régulièrement utilisée à plus de 150%, voire 200%, avec des parcsages le long de la route d'accès. C'est un succès.

Des places disponibles aux entrées des autoroutes pourraient être aménagées sans grands frais. A l'exemple de Vulruz, avec M. le Syndic Patrice Jordan, qui a été proactif, et l'Etat de Fribourg, une place peut vite être réalisée et rapidement être utile pour de nombreuses personnes. Ces places permettent de diminuer la consommation d'énergies fossiles, de faire baisser la pollution, d'éviter le parking sauvage aux entrées des autoroutes, de ne plus recevoir des amendes pour

¹ Déposé et développé le 20 mai 2015, BGC mai 2015 p. 1067; réponse du Conseil d'Etat le 25 août 2015, BGC octobre 2015 pp. 2030ss.

les automobilistes qui se parquent dans les mises à ban et stationnements interdits mis par obligation par les privés. Les commerces doivent garder leurs places pour leurs clients et soit des mises à ban, soit des barrières sont placées. De plus, si ces places ont un coût, elles permettraient, en étant à l'entrée de nos autoroutes, de diminuer le nombre de places devant être construites en ville et à ses abords, places qui coûteront plus cher que vers les entrées des autoroutes où l'endroit est propice à des parkings. Pour les terrains, le soutien des communes doit être nécessaire. C'est un projet pour le bien des habitants de notre canton et qui devrait être repris dans toute la Suisse. Soyons proactifs pour les automobilistes, car il est illusoire et impossible que toutes les personnes puissent utiliser les transports publics. C'est complémentaire aux transports publics.

Actuellement, je trouve très dommage que l'on va plutôt dans l'autre sens en mettant des pierres ou des interdictions à des endroits où depuis de nombreuses années les gens pratiquaient le covoiturage. Je citerai un exemple en Gruyère, au bas de la montée de Bataille. Il y avait toujours des places et maintenant ce n'est plus possible. Pourquoi ne pas avoir aménagé une place à proximité pour le covoiturage ou gardé cette place sécurisée? Je ne comprends pas.

Merci au Conseil d'Etat d'accepter ce mandat, qui va dans le bon sens pour notre planète et pour notre santé. J'appelle les députés à l'accepter. C'est scandaleux ce que VW a fait, mais cela permettra peut-être de faire avancer les choses. Dans la vie, s'il y a quelque chose de mauvais, il faut tenter d'en tirer du positif. Nous le ferons en créant ces places pour diminuer un peu le flux des voitures dans nos villes.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Le mandat présenté par les soussignés pour la création de places de covoiturage aux sorties des autoroutes revêt un caractère très important pour notre groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Je n'ai pas d'intérêts particuliers, si ce n'est de favoriser la possibilité pour de nombreux automobilistes de partager un ou plusieurs sièges de leur voiture.

Le groupe est satisfait par la réponse du Conseil d'Etat. Il a compris que les choses évoluent et qu'il est indispensable de trouver des solutions abordables pour désengorger le trafic. Le covoiturage en est une et c'est aussi un complément aux Park & Ride et aux transports publics. Toutefois, avec un nombre de places restreint, le but sera difficilement atteignable. C'est pourquoi la création de places à proximité des échangeurs d'autoroutes doit être planifiée et réalisée dans un délai raisonnable. Il est aussi à noter que les frais engagés devraient être modestes et supportés par les utilisateurs. Vaulruz, c'est bien, c'est peut-être un luxe au niveau du prix, mais le modèle doit être confirmé, car son taux d'occupation dépasse les espérances et il est déjà trop petit.

Nous pensons donc que les implantations futures tiendront compte du flux de l'axe de transit des pendulaires. Nous sou-

haitons aussi que les places se situent au pied des vallées; par exemple les gens venant de l'Intyamont, de Jaun, Charmey et Broc se retrouvent vers Bulle et poursuivent ensemble en direction de Fribourg, Berne ou Lausanne. Autre exemple avec la Broye fribourgeoise et, pourquoi pas, vaudoise, car beaucoup d'entre eux viennent travailler ou étudier à Fribourg: serait-il possible d'utiliser une partie des places de parc de l'OCN ou du centre d'entretien de la police à Domdidier? Nous pourrions aussi imaginer quelques places inter-cantoniales sur le site du Haras national, cher à ce Grand Conseil voici quelques années.

Naturellement, les axes pour les enclaves – la Glâne, la Singine, le Lac – doivent aussi être évalués. Ces pistes de réflexions sont aussi à mener avec les communes, comme le relève le Conseil d'Etat. D'ailleurs, l'Association des communes a pris les devants en proposant une plate-forme d'échanges développée pour les communes et pour leurs habitants et leurs habitantes. Vous trouvez toutes les indications sur leur site www.frimobility.ch.

Covoiturer pour éviter les bouchons, la porte-parole de la DAEC le disait déjà en novembre 2013. Ces réalisations sont nécessaires. Une voiture au lieu de deux permet une économie d'énergie, soutient le développement durable, contribue aux bons soins de l'environnement. C'est aussi valorisant pour les utilisateurs. C'est une diminution considérable de la charge de trafic. C'est aussi une diminution de l'usure des routes et des véhicules.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra ce mandat avec conviction et à une forte majorité.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Es ist unbestritten, dass nicht alle Einwohnerinnen und Einwohner dieses Kantons die Möglichkeit haben, den öffentlichen Verkehr zu benutzen, wie es ihnen dienen würde und somit noch auf das Privatauto angewiesen sind. Viele Ecken in diesem Kanton sind mit dem öffentlichen Verkehr nicht oder nicht einfach zu erreichen. Für die Stadt Freiburg möchte ich in diesem Zusammenhang immerhin das von einer Gruppe um Ambros Lüthi auf die Beine gestellte System frimobil erwähnen, das es den Stadtfreibergerinnen und Stadtfreibergern erlaubt, vermehrt auf das Auto zu verzichten und damit den Verkehr etwas aus der Stadt zu verbannen.

Im Frühling 2012 haben der Staatsrat und der Grosse Rat ein Protokoll von Nicole Lehner und Nicola Rime zugunsten von Fahrgemeinschaften gutgeheissen, das später zu einem Bericht führte. Man kann weitere Möglichkeiten von Fahrgemeinschaften ohne weiteres begrüssen. Dabei aber darf nicht vergessen werden, dass viele Gemeinden in den letzten Jahren massiv in hochstehende Verbindungen des öffentlichen Verkehrs und in Park-and-Ride-Systeme investiert haben. Diese stellen eine sehr effiziente Art und Weise des Trans-

ports und auch des Umsteigens vom privaten auf den öffentlichen Verkehr – und umgekehrt – dar.

Fahrgemeinschaften sollen gefördert werden, jedoch nur in denjenigen Gebieten, die vom öffentlichen Verkehr noch weitgehend abgeschnitten sind. Fahrgemeinschaften in diesem Sinne müssen marginal bleiben.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion den Auftrag.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Nos collègues députés soulèvent un problème réel qui, je le pense, est accepté par la grande majorité des élus de ce Grand Conseil. Pour le groupe libéral-radical, le développement des places de covoiturage répond à un besoin de notre société d'aujourd'hui. Par contre, le mandat n'est pas le bon outil parlementaire. En effet, ce mandat est beaucoup trop contraignant en l'espèce, car il oblige le Gouvernement fribourgeois à réaliser dans les cinq ans aux entrées des autoroutes du canton lesdites places, indépendamment des communes, indépendamment des contraintes administratives et indépendamment des solutions économiquement acceptables.

La réponse du Conseil d'Etat est très explicite à ce sujet et mentionne qu'une collaboration entre les services de l'Etat et les communes est indispensable, que des difficultés de réalisation vont se présenter tant sur l'aménagement que sur les coûts et que, finalement, il n'y a pour l'heure aucune base juridique et légale en la matière.

Pour ces différentes raisons, une majorité des députés du groupe libéral-radical va refuser ce mandat.

Bonvin-Sansonens Sylvie (ACG/MLB, BR). La réponse du Conseil d'Etat à ce mandat est digne des meilleurs romans à suspense. En le lisant, on est sûr de la fin. Or, à la dernière minute, à la dernière ligne, retournement de situation, c'est tout le contraire de ce qu'on pensait. Toutes les explications du Gouvernement vont dans le sens du refus de ce mandat. Et pourtant, à la fin, il l'accepte.

L'argument décisif du prix, 11 000 frs – je le rappelle: la place de parc est gratuite – aurait largement suffi à justifier un net rejet en période d'économies que nous connaissons actuellement. Si on suit bien son message, le Conseil d'Etat envisage quand même de créer des places de covoiturage gratuites d'ici cinq ans. Je pense que c'est maintenant que le suspense véritable va commencer. Comment va-t-il faire? Dix sorties d'autoroute? A quel montant? 200 000 francs? Avons-nous le temps, les moyens et les forces nécessaires pour créer des places de parc gratuites pour quelques dizaines d'automobilistes par district?

Le projet pilote était un bon projet, certes, mais nous ne sommes plus en 2007. Mettons des moyens dans des solutions plus globales et visons des mesures de réduction du trafic moins onéreuses. Des places de parc gratuites existent

dans le canton. Commençons par les valoriser avant de sacrifier de nouvelles surfaces.

Le groupe Alliance centre gauche vote oui pour le covoiturage, mais dit non au goudronnage inutile. Devant ce choix, nous nous abstenons.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Unsere Fraktion hat das Mandat zur Schaffung von Parkplätzen für Fahrgemeinschaften in der Nähe der Autobahn ausführlich diskutiert.

Dieses Thema liegt nun zum dritten Mal auf dem Tisch. Ich habe bereits in der März-Session 2012 gefragt, ob es richtig sei, immer wieder für das Letzte und Hinterletzte den Staat einzuspannen.

Der Staatsrat sagt denn auch richtigerweise, dass solche Plätze hohe Kosten verursachen – 11 000 Franken pro Parkplatz – und dass der Bau einer solchen Parkplatzstruktur ein grosser Bodenverschleiss darstellt.

Persönlich bin ich mir sicher, dass in der nächsten Budgetdebatte im nächsten Monat über Staatsausgaben wieder anders diskutiert wird. Es wäre interessant zu wissen, ob die Autoren des Mandates – privat oder geschäftlich – einem solch schlechten Kosten-Nutzen-Verhältnis zustimmen würden.

Da der Staatsrat den vorliegenden Antrag zur Annahme empfiehlt, wird trotz diesen Vorbehalten eine Mehrheit unserer Fraktion das Mandat unterstützen.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: présidente de l'Association des communes fribourgeoises (ACF); et c'est à ce titre que je me permets d'intervenir, ainsi qu'au nom d'une toute petite minorité du groupe libéral-radical.

La création de places de covoiturage à la sortie des autoroutes est essentielle, surtout dans notre canton pendulaire. La place de Vulruz est un succès avéré et le besoin est là. Le canton d'Argovie, pendulaire comme nous, l'a fait et c'est aussi une véritable réussite. La création de places s'inscrit d'ailleurs dans le partenariat convenu dès le départ entre l'ACF et la DAEC: d'une part, la création des places de Vulruz et d'autre part, nous l'espérons, le site www.frimobility.ch développé par l'ACF grâce à la contribution de nos partenaires de Groupe E, des Transports publics fribourgeois et de l'Office de la circulation et de la navigation. Il est mis à disposition gratuitement des citoyennes et citoyens de ce canton et est accompagné de places de parc proposées par les communes. Un relais avec les préfets existe aussi pour les manifestations et des contacts ont eu lieu avec certaines institutions occupant de nombreuses collaboratrices et collaborateurs. Il est clair pour nous qu'il s'agit d'une action de service public intéressante devant se faire en collaboration entre l'Etat et les communes.

C'est avec ces considérations que je soutiendrai ce mandat, ainsi qu'une minorité du groupe libéral-radical.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Je profite de prendre la parole sur le sujet du présent mandat pour interpeller M. le Conseiller d'Etat. Pourquoi la place en gravier à la sortie de Broc, à la croisée de Botterens, est-elle fermée depuis quelques mois par des gabillons? A l'époque, elle était pratique pour les marcheurs qui y garaient leur voiture.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Fahrgemeinschaften sind unbestrittenermassen sinnvoll, vor allem, wenn sie spontan entstehen und privat gebildet werden. Fahrgemeinschaften staatlich zu fördern, wirft jedoch Fragen auf. Fragen zum Beispiel zur Konkurrenz zum öffentlichen Verkehr, Fragen vor allem auch zu den Kosten.

Ich bin mit dem Mandat nur einverstanden und werde diesem nur zustimmen, wenn hier – wie unser Fraktionssprecher bereits gesagt hat – bestätigt werden kann, dass für das Zur-Verfügung-Stellen der Infrastruktur, für die Vorbereitung der Dienstleistung und auch für den Unterhalt entweder die Gemeinden oder der Kanton eine Gebühr einkassiert.

Es kann doch nicht sein, dass bei P+R-Parkplätzen, zum Beispiel in der Agglomération, der Automobilist, der den öffentlichen Verkehr benutzt, eine Gebühr für den Parkplatz bezahlen muss und ihm bei der Bildung von Fahrgemeinschaften die Infrastruktur gratis zur Verfügung steht. Ich finde, das ist keine Gleichbehandlung. Ich mache meine Zustimmung davon abhängig, ob der Staatsrat bestätigen kann, dass in solchen Fällen klar Gebühren einkassiert werden.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Je voulais juste revenir sur quelques éléments qui ont été évoqués au sein de ce Parlement.

Dans notre mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de faire quelque chose, mais pas comment le faire. Le Conseil d'Etat accepte ce mandat; il est libre ensuite. Il peut aussi prendre des places déjà existantes, comme au service des automobiles à Domdidier. On n'est pas obligé de refaire à chaque fois quelque chose. Il y a de nombreuses places existantes qui peuvent être utilisées.

Je ne comprends pas l'intervention de l'Alliance centre gauche au sujet de la gratuité. Nous n'avons jamais parlé de gratuité. Pourquoi ne pas demander 5 frs par jour? Mais surtout pas 20 frs la journée, parce qu'il y aura du parking sauvage. Mais tout le monde est capable de payer 5 frs pour une place de parc pour toute une journée. A la longue, cela rapportera de l'argent à l'Etat, car il y a très peu de coûts pour cette place. Je répète que nous n'avons jamais parlé de gratuité. On a dit de créer des places; et pourquoi ne pas demander 5 frs la journée? Je suis tout à fait ouvert.

Thévoz Laurent (*ACG/MLB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis contribuable sans voiture.

En cette période d'austérité budgétaire, j'ai une question en relation avec les impacts financiers, le rapport coût-bénéfice du covoiturage. Nous sommes tous des contribuables. Nous pouvons tous, dans notre déclaration d'impôt, réduire notre revenu imposable en faisant reconnaître les frais de transport pour motifs professionnels.

Or, je pense que tout le monde est d'accord que le covoiturage permet à une personne de réduire ses coûts effectifs de transport en voiture par deux, trois ou quatre, suivant le nombre de personnes occupant la voiture. D'où mes deux questions au Conseil d'Etat:

- > par le coût que représente la construction de ces places de covoiturage, a-t-il essayé d'estimer les gains additionnels qu'il pourrait avoir, en termes fiscaux, dûs à l'augmentation des revenus imposables, puisqu'il y aurait une diminution des déductions possibles?
- > comment pense-t-il procéder pour permettre au contribuable de résister à la tentation d'oublier sa situation de covoituré lorsqu'il remplit sa déclaration d'impôts?

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur associé d'une entreprise en management durable et gouvernance.

J'aimerais apporter ici deux points d'éclairage sur ce qui a été dit:

- > il a été opposé le bétonnage au covoiturage. Or, on sait qu'il n'y a pas photo en matière d'impact environnemental. Le covoiturage, malgré une petite partie de bétonnage, a un bilan positif sur l'environnement;
- > l'ensemble de la politique de mobilité actuelle est basé sur la multimodalité. Donc évidemment, il faut aussi moins de voitures et favoriser les transports publics. Je pense qu'en effet cette mesure va tout à fait dans ce sens.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Pour répondre à quelques questions posées, il faut savoir que le covoiturage est louable. Ce mandat demande que dans les cinq ans, on ait mis des places de covoiturage à toutes les sorties des autoroutes du canton de Fribourg. Cela est contraignant.

Je prends l'exemple de Châtel-St-Denis: nous avons des places de covoiturage qui ne sont pas du tout utilisées, car elles sont trop loin de la sortie d'autoroute. C'est absurde.

Ensuite, si l'on me dit que les places de covoiturage doivent être payantes, l'effet ne sera pas du tout atteint. Et là, il va falloir encore engager des policiers, afin de savoir si l'on a mis la vignette sur le pare-brise. Si elles sont payantes, nous n'allons pas atteindre le but escompté.

Le covoiturage est louable, mais ce mandat est contraignant sur la durée. Personnellement, je ne peux pas accepter ce mandat, car il demande que dans les cinq ans, ces places de parc doivent être faites.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Ces places de covoiturage officielles limiteraient l'usage sauvage des places qui, normalement, devraient être à disposition des commerces. On le voit au restoroute de Lully, qui est un lieu du covoiturage, alors que cela n'est absolument pas l'usage de ce parking. Dans ce sens, nous devons être cohérents avec la politique que nous mettons en place, comme celle de l'ACF par son site www.frimobility.ch qui sensibilise cette démarche. Allons jusqu'au bout de cette action, acceptons ce mandat et proposons des places de covoiturage qui sont soit déjà existantes, mais qui pourraient être officialisées, soit qui pourraient être créées.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Vous le savez, le canton de Fribourg investit tout spécialement pour améliorer la mobilité sur sol fribourgeois, que ce soit pour les transports publics ou pour les transports individuels.

La question de l'aménagement de places de covoiturage aux abords des sorties d'autoroute a été posée à plusieurs reprises au Conseil d'Etat. Le Gouvernement y avait répondu de manière approfondie en mai 2014 dans son rapport Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Rime portant sur les places de parc pour le covoiturage. Ce rapport présentait notamment une statistique d'utilisation de la place de covoiturage à Vaulruz. Elle démontrait une bonne utilisation des places, tout particulièrement en semaine. On indiquait néanmoins le coût relativement important des aménagements réalisés, puisqu'il s'agissait d'un montant de 165 000 frs. Si en plus il avait fallu acheter ces surfaces, on aurait eu un coût estimé à 220 000 frs, soit 11 000 frs par place de parc. Cela étant, malgré les réserves émises en 2014, le Gouvernement fribourgeois estime qu'un nouveau bilan peut et doit être tiré, que ce soit sur la place de covoiturage de Vaulruz, mais aussi sur l'opportunité de réaliser de nouvelles places aux sorties d'autoroute dans le canton de Fribourg. Il semble que certains besoins soient déjà satisfaits et d'autres, au contraire, à combler dans d'autres secteurs sur le territoire fribourgeois.

Il s'agira naturellement pour le Gouvernement fribourgeois de voir aussi dans quelle mesure aussi les agglomérations, respectivement les communes, devront être impliquées et s'engager aussi dans la réalisation de tels projets. L'Etat n'est pas forcément toujours propriétaire des terrains idéalement localisés. Il n'y a naturellement à ce stade aucune garantie de résultat, puisque la réalisation effective de ces places dépend aussi de procédures administratives, avec les voies de recours que l'on connaît. La disponibilité dépend aussi de la faculté de trouver précisément ces surfaces de terrains et de les financer. Là, le Grand Conseil aura aussi la responsabilité de savoir s'il est prêt à mettre les moyens financiers pour l'acquisition et la réalisation de ces places de parc. Cela étant, le Conseil d'Etat va s'engager pour trouver des solutions avec l'ensemble des partenaires concernés.

M. le Député Thévoz, nous n'avons pas à ce stade déjà examiné les conséquences fiscales des éventuels reports, respectivement des gains additionnels qui résulteraient des économies réalisées par les personnes qui vont pratiquer le covoiturage. Cela pourra faire l'objet d'une analyse ultérieure.

Je n'ai pas non plus d'information à ce stade sur la situation précise de Botterens. J'ignore si c'est pour des raisons de sécurité ou tout simplement de légalité de la place existante que le parcage n'est provisoirement plus possible à cet endroit. Cela pourra naturellement être analysé.

En définitive, le Conseil d'Etat accepte ce mandat. Il va prendre langue avec l'ensemble des partenaires concernés pour faire avancer ce dossier et essayer de trouver des solutions finançables, acceptables et raisonnables, ceci dans l'intérêt de la mobilité fribourgeoise.

Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 56 voix contre 23. Il y a 18 abstentions.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour le mandat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 56.*

Ont voté contre le mandat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Herren-Schick Paul

(LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Girard Raoul (GR,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). *Total: 18.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

2015-GC-118

Juge au Tribunal cantonal – 100% (droit administratif)

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blancs: 6; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Dominique Gross*, à Berne, par 92 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter*: 1.

2015-GC-119

Juge au Tribunal cantonal – 50% (assurances sociales)

Bulletins distribués: 103; rentrés: 99; blancs: 15; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Marc Boivin*, à Fribourg, par 79 voix.

A obtenu des voix *M. Yann Hofmann*: 5.

2015-GC-120

Juge suppléant/-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 99; blancs: 10; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Omblin de Poret Bortolaso*, à Bulle, par 89 voix.

2015-GC-121

Président/e du Tribunal des baux de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 103; rentrés: 97; blancs: 23; nul: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu *M. Grégoire Bovet*, à Promasens, par 72 voix.

Il y a 1 voix éparse.

2015-GC-122

Assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Bulletins distribués: 105; rentrés: 96; blancs: 3; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Emeric Descloux*, à Corbières, par 62 voix.

Ont obtenu des voix *M. David Macheret*: 25; *M. Joseph Geinoz*: 5; *M. Jean-Louis Verdu*: 1.

2015-GC-123

Assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 6; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Guillaume Favre*, à Promasens, par 89 voix.

Ont obtenu des voix *M. Florian Dubail*: 2; *M^{me} Ariane Laure Senn*: 1.

2015-GC-124

Assesseur/-e au Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 105; rentrés: 96; blancs: 4; nul: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Marie-Madeleine Descloux*, à Fribourg, par 73 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Verena Burla Hemund*: 12; *M. Julien Joseph Collaud*: 4; *M. Raymond Baraké*: 1; *M^{me} Anne-Marie Coopt*: 1.

—

– La séance est levée à 15h50.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—